

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 010-483/14/CC

■ Attribution d'une subvention à l'Association de Médiation Sociale (AMS) pour le recrutement de médiateurs sociaux destinés à améliorer l'attractivité des transports en commun

DHCS 14/11214/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 25 octobre 2013, le Conseil de Communauté a accordé une participation financière annuelle de 489 000 euros sur une période de trois ans à l'Association de Médiation Sociale (AMS) pour la mise en place d'un dispositif de médiation dans les transports publics de Marseille. Ce dispositif s'appuie sur le recrutement de vingt médiateurs en emplois d'avenir.

Les actions sont menées à partir de quatre objectifs :

- Améliorer l'accueil dans les transports en commun et les sites d'échange (gares, stations, arrêt de bus) ;
- Améliorer l'information et la communication ;
- Développer la sérénité du transport et le respect mutuel ;
- Favoriser le mieux vivre ensemble dans les transports par la médiation sociale.

Elles se déroulent sur des secteurs sensibles :

- Les gares d'échange de Bougainville, La Rose et Sainte-Marguerite Dromel (35-40 000, passages / jour) ;
- La proximité de quinze établissements scolaires les plus sensibles desservis par la RTM ;
- Les lignes de transport desservant ces sites sur un périmètre défini.

La mission confiée à l'Association de Médiation Sociale a démarré par le recrutement des vingt médiateurs, deux coordonnateurs et un chef de projet et l'organisation des différentes phases de mise en place de décembre 2013 à mars 2014. En avril 2014, a eu lieu la formation à la prise de poste et le 28 avril a commencé la mise en place opérationnelle dans le voisinage de quinze collèges et auprès de plusieurs lignes de bus, et gares d'échanges pour :

- Gérer les conflits de basse intensité,
- Réguler les tensions par une intervention directe,
- Prévenir les situations à risque,
- Contribuer au respect du règlement d'exploitation
- Faire remonter les dysfonctionnements aux professionnels spécialisés,
- Contribuer à la mise en lien entre les différents intervenants.

La convention n° 14/1007 entre l'Association de Médiation Sociale et la Communauté Urbaine validée par le Bureau de la Communauté du 25 octobre 2013 a fixé les modalités de versement de cette participation financière.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation sur les transports intérieurs ;

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté Urbaine ;
- La délibération DTUP 019-648/13/CC du Conseil de Communauté du 31 octobre 2013 approuvant le dispositif visant à améliorer l'attractivité des transports en commun à Marseille à l'issue de l'appel à projets portant sur le recrutement de médiateurs sociaux en emploi d'avenir et approuvant la convention.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt d'améliorer l'attractivité des transports en commun.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention annuelle de 489 000 euros à l'Association de Médiation sociale (AMS) pour l'amélioration de l'attractivité des transports en commun par le recrutement de médiateurs sociaux en emploi d'avenir.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Transport 2014 et suivants de la Communauté Urbaine : Sous-Politique C210 - Nature 6574.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

- Année 2014 : 366 750 euros
- Année 2015 : 489 000 euros
- Année 2016 : 489 000 euros
- Année 2017 : 122 250 euros

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, de l'Etat, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
à l'Habitat, au Logement, à la Politique
de la Ville et à la Cohésion Urbaine

Daniel HERMANN

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014